

Traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément au n° 145 de **traits urbains**, le magazine de l'immobilier et de la ville (ne peut être vendu séparément)



ESPACE(S) PUBLIC(S) EN DÉBAT(S)

PORTRAITS

Cécile Mezger

La perspective prospectiviste

Joël Duquenoy

La carte du territoire



45

AUTOMNE 2024

Les espaces publics, scènes et miroirs de notre vivre ensemble

Les espaces publics dans nos villes et territoires sont les lieux qui accueillent la vie quotidienne, les pratiques sociales, les moments de fête, comme ceux de tensions, reflet des diversités de notre société. Alors que les enjeux sociaux et environnementaux sont de plus en plus pressants, la conception, les usages et la symbolique de ces espaces deviennent cruciaux pour des villes accueillantes, inclusives et résilientes.

L'espace public est une scène urbaine pour tous, le lieu où se côtoient, s'entrecroisent et se rencontrent différentes catégories de population, de toutes générations et conditions sociales. De la place de village aux vastes parcs urbains, ces espaces sont des lieux de mobilité, de socialisation, d'expression culturelle et politique, mais aussi de transformation écologique. Face aux enjeux environnementaux, l'intégration de la nature en ville n'est plus une option mais une nécessité. Dans un contexte de changement climatique, la conception des espaces publics est un des facteurs privilégiés d'adaptation au changement climatique pour les espaces urbains, en offrant des refuges de fraîcheur et de biodiversité, comme de préservation de l'eau. La nature peut y reprendre en partie ses droits, même en milieu hyper-urbanisé. La qualité des espaces publics est aussi un vecteur d'urbanisme favorable à la santé en limitant les nuisances et en offrant des lieux de calme, de rapport au paysage, ludiques...

L'espace public est la scène privilégiée d'inclusion sociale par la diversité de ses usages — déambulation, jeux, sport, repos, consommation, culture — qui permet de créer des moments de contact entre des groupes qui, autrement, ne se croiseraient peut-être jamais. La réussite des Jeux olympiques dans la ville a été révélatrice de la capacité de l'espace public à intensifier l'appropriation sociale. Cependant, cet idéal d'inclusion est souvent confronté à des réalités plus sombres : les freins à l'accessibilité physique, la captation par certaines catégories de population au détriment d'autres, la surveillance accrue ou l'insécurité et peuvent transformer ces lieux d'ouverture en espaces d'exclusion pour les enfants, les femmes, les personnes âgées ou en situation de handicap.

Historiquement comme aujourd'hui, l'espace public est l'agora et le lieu de l'expression démocratique. C'est ici que se sont toujours déroulées les grandes manifestations, que les voix dissidentes se font entendre et que les mouvements citoyens prennent forme pour revendiquer des changements. Même aujourd'hui concurrencé par un « *espace public numérique* » de plus en plus présent qui virtualise les échanges et le débat, l'espace public reste le lieu privilégié de l'appropriation citoyenne.

L'espace public doit répondre aux crises environnementales, aux transformations sociales et aux exigences démocratiques. Les décideurs publics, urbanistes et concepteurs ont la responsabilité de créer des espaces qui soient à la fois fonctionnels, porteurs de sens, esthétiques et inclusifs, des lieux de liberté où chacun peut se sentir légitime et en sécurité. Ils sont la scène et le miroir de notre vivre-ensemble.

Sonia de la Provôté
Présidente de la Fnau
Sénatrice du Calvados

TRAITS D'AGENCES actualité des agences d'urbanisme, supplément au numéro 145 de Traits urbains, le magazine de l'immobilier et de la ville (ne peut être vendu séparément) - Editeur: Innovapresse - 88 boulevard de la Villette - 75019 Paris - Tél.: 01 48 24 81 20 - www.innovapresse.com - RCS Paris B 329 255 566 - ISSN: 1776-9604 - Commission paritaire: 0324 T 87608 - Directeur de la publication: Gaël Chervet - Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme: 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0)1 45 49 32 50 - www.fnau.org - Pilotage éditorial: Brigitte Bariol-Mathais, Karine Hurel (FNAU), Marie-Christine Vatov (Innovapresse). Ont participé à ce numéro: Mireille Astruc (AUAT), Guillaume Bernard (a'urba), Marc-Philippe Casalis (AGURAM), Léna Chassagnette (Audat.var), Imane Fedaili (Oise-les-Vallées), Muriel Iribaren (Aurca), Rosalie Lakatos (AUCM), Sylvie Laroche (AURG), Anne Le Thiec (Audiar), Thierry Lochar (AURH), Cora Longo (Aurca), Christophe Molin (AUDP Saint-Omer), Andy Naud (AGAPE), Pascale Poupinot (Oise-les-Vallées), Nicolas Rochas (AUDP Saint-Omer), Julie Velay (AUDP Saint-Omer) - Conception graphique: Laëtitia Loas-Orsel - Directeur artistique: Maxime Buot - Maquette: Maxime Buot - Abonnement annuel à Traits urbains: 139 € TTC (8 numéros) - 25 € le numéro - TVA: 2,1 % - Renseignements et abonnements: abonnement@innovapresse.com - Imprimeur: Chirat - Dépôt légal: à parution. En couverture: © FNAU

Traits d'agences

AUTOMNE 2024 BRÈVES D'AGENCES PUBLICATIONS

3
6

DOSSIER ESPACE(S) PUBLIC(S) EN DÉBAT(S)

7

- ▶ Bordeaux : La ville, un jeu d'enfants ! Et si les plus jeunes réinvestissaient l'espace public ? 8
- ▶ Rennes : Les pratiques des sports et loisirs dans les espaces publics, vers plus d'inclusivité 9
- ▶ Clermont-Ferrand : Régénérer la fabrique des espaces publics : l'hypothèse des droits culturels 10
- ▶ Saint-Omer : Outils de concertation et gestes artistiques dans les processus d'élaboration des espaces publics 11
- ▶ Oise-les-Vallées : Des « corridors verts » dans les quartiers de gare : nouveaux espaces publics résilients et catalyseurs de décarbonation 12
- ▶ Lorraine Nord : Révéler la Chiers comme colonne vertébrale de l'organisation du territoire 13
- ▶ Toulon : Développer la marche pour redynamiser les centres des petites villes de demain : l'exemple de Dracenie Provence Verdon Agglomération 14
- ▶ Micromobilité et espaces publics : les trottinettes électriques en libre-service au Havre 15
- ▶ Toulouse : Élargir l'espace public pour mieux accueillir 16
- ▶ Saint-Omer, des espaces publics anciens en transition 17
- ▶ Metz : Plan guide des espaces publics : élaborer une stratégie d'aménagement opérationnelle en site patrimonial remarquable 18
- ▶ Perpignan : La charte communale des espaces publics sainte-marinois, un référentiel qualitatif et ciblé visant à guider les futurs aménagements urbains 19

- ▶ Grenoble : Espaces publics dans la densification douce : simple reliquat ou condition de qualité ? 20

- ▶ Saint-Omer : L'espace public sous l'œillet à l'ère du Big Data 21

PORTTRAITS

- ▶ Cécile Mezger 22
- ▶ Joël Duquenois 24

RENNES**L'Audiar publie « Récits de vies en 2050, six fictions pour incarner l'adaptation au changement climatique »**

Pour faire face aux changements climatiques qui vont bouleverser fondamentalement le quotidien d'ici 2050, l'Audiar propose 6 récits de personae (personnes imaginaires) qui habitent, travaillent, étudient et se divertissent dans le grand territoire de Rennes – Fougères – Saint-Malo. Il s'agit, par ces récits construits sur des bases scientifiques et confrontés au regard d'experts, de mettre en débat les adaptations nécessaires et d'interpeller le lecteur en le projetant dans un cadre de société différent.

C'est dans un monde décarboné qui s'adapte au changement que se déroule la journée du 12 octobre 2050. Sept grandes variables clés qui vont impacter profondément les territoires ont été repérées ; il s'agit de : l'aménagement de la ville, les usages de l'espace public, les rythmes de la ville, les modes de consommation et de loisirs, les conditions et la qualité de vie, l'habitat, le travail et les emplois.

L'agence d'urbanisme apporte ainsi à ses membres des éléments narratifs susceptibles de participer à la construction d'un récit territorial à 2050. Retrouvez l'ouvrage sur le site internet de l'Audiar ainsi que les précédentes publications qui s'inscrivent dans la démarche de prospective « Explorons 2050 » ■

www.audiar.org/publication/environnement/climat/audiar-publie-recits-de-vies-en-2050-6-fictions-pour-incarner-ladaptation-au-changement-climatique/

**ARTOIS****Renouvellement urbain : accompagner les nouveaux modèles de développement**

Sollicitée par l'association France Villes et territoires Durables pour une journée d'inspiration autour de l'aménagement durable, l'AULA a présenté deux assistances-conseils illustrant la possibilité de concilier développement urbain et respect de l'objectif « ZAN ». Alors que les demandes portaient sur la déconstruction/reconstruction de services techniques et l'agrandissement d'un parking, la sensibilisation des élus a permis de repositionner les attentes initiales dans une vision plus large des enjeux à traiter : vieillissement de la population, diversification de l'offre de logements, lutte contre les îlots de chaleur...

Le diagnostic foncier a ainsi été une étape clef pour révéler les enjeux et redonner des perspectives aux élus tout en s'inscrivant dans un respect de la réglementation.

La concertation avec les habitants a également permis de passer d'un projet d'équipement à un projet urbain partagé s'appuyant sur un recyclage de fonciers déjà artificialisés, des espaces publics et des équipements repensés et mutualisés en termes d'usage et de fonctionnement (chauffage des bâtiments). ■

GRENOBLE**Un nouvel outil de dialogue : la fresque de la fabrique des territoires de l'aire grenobloise**

Cet outil conçu par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise pour animer sa Rencontre Grand A, du 20 septembre 2023 *Des-amours de ville(s)*, est librement adapté de la *Fresque de la ville* (créée par Dixit.net). Il a pour vocation d'animer des échanges entre élus, techniciens, acteurs des territoires autour des enjeux et impacts de la fabrique de la ville et des territoires, avec une focale sur les questions d'habitat, de foncier et de mobilité. Deux jeux de cartes à placer successivement sur une matrice donnent le tempo pour d'abord questionner, puis partager, constats, enjeux et leviers en matière d'urbanisme et d'aménagement des territoires de l'aire grenobloise, avant de témoigner et dialoguer autour des pistes d'actions, outils, solutions, idées...

Le travail d'appropriation puis d'adaptation de la fresque a mobilisé en amont les experts thématiques de l'Agence et l'équipe valorisation pour l'adaptation des contenus, tant sur le fond que sur la forme, l'écriture des règles d'animation, et enfin l'ajout d'un lot de cartes pour dialoguer autour des pistes d'action, une fois partagés les constats et les enjeux de la fabrique de la ville et des territoires.

Le bilan est très positif car l'outil facilite les échanges, génère un dialogue constructif et une écoute réciproque. Ceux qui ne se sont pas dans le sujet habituellement, réussissent à dialoguer avec les experts et comprennent le changement de paradigme et les nouveaux chantiers à conduire.

La fresque est un outil que met à disposition l'Agence à ses partenaires. Ainsi par exemple, elle a assuré une animation avec la fresque pour les 200 participants des journées nationales des EPF. ■

MONTBÉLIARD

Parc des Alliaires : aboutissement du programme de recherche Ecopolis

Inauguré le 29 septembre 2023, le Parc des Alliaires est la première concrétisation des travaux réalisés par le consortium lauréat du programme de recherche appliquée Ecopolis financé par l'ANR.

Ce living lab, positionné sur la gestion des pollutions des sols par les plantes, a été le théâtre d'une journée de découverte, d'échanges et de rencontre entre scientifiques, universitaires, élus locaux, services des collectivités, partenaires institutionnels, financeurs et associatifs.

Le programme Ecopolis se finalise ainsi par la réappropriation et l'ouverture au grand public d'une première friche réaménagée par des techniques de phytomanagement. Plusieurs autres sites sont en cours d'études, dans un objectif de réplication et de diffusion des enseignements de cette expérimentation. ■

www.adu-montbeliard.fr



ADU Ecopolis

© ADU

DUNKERQUE

Un 50^e « petit déj' de l'AGUR » consacré à la révolution industrielle du Dunkerquois

Plus de 2 000 inscriptions cumulées, plus de 21 heures d'intervention filmées et accessibles librement en ligne cumulant presque 1 700 vues. Lancés en 2019, les petits déj' de l'AGUR sont devenus des rendez-vous attendus par les acteurs territoriaux de l'axe Flandre.

« Un café, un thème, des échanges... et tout cela en une heure chrono ! » : un slogan qui résume ce format original, pensé pour répondre aux attentes des partenaires de l'agence. L'occasion d'apprendre et d'échanger régulièrement sur un large panel de sujets, le tout dans un cadre convivial.

Pour la 50^e édition organisée le 28 mai dernier, ce sont les partenaires de l'agence qui ont choisi le thème de ce petit déj'. Un choix qui s'est porté sur la révolution industrielle engagée dans le Dunkerquois.

Arrivée de gigafactories liées à la mobilité électrique, de nouveaux sites majeurs de production énergétique ; création de 20 000 emplois industriels ; impacts sur la démographie, les logements ou encore les mobilités dans le territoire : autant d'éléments abordés et qui sont à retrouver sur le site de l'AGUR. ■

www.agur-dunkerque.org (rubrique « la vie de l'agence »).



Franck Merelle, directeur et Bernard Weisbecker, président de l'Agur lors du 50^e petit déj'.

© Agur

TOULOUSE

La prospective au service du modèle territorial et de la décarbonation des mobilités

Avec méthode, l'AUAT poursuit deux projets de prospective territoriale pour la grande agglomération toulousaine et des villes moyennes qui lui sont associées. Le premier projet interpelle les parties intéressées par la décarbonation des mobilités. L'enjeu est d'alimenter un débat pour dessiner les moyens d'atteindre l'objectif de la stratégie nationale bas carbone, en 2050. D'ici la fin 2024, quatre scénarios seront proposés pour développer une culture commune de la décarbonation et éclairer les politiques publiques.

Le deuxième projet de prospective, nommé notreDemain, vise quant à lui à imaginer différents futurs possibles et désirables pour les territoires de l'aire métropolitaine de Toulouse en 2070. Désormais privés de leurs carburants historiques que sont le foncier et le pétrole, ces territoires ont ainsi la possibilité d'aborder positivement les défis posés par les crises successives. Les propositions seront dévoilées à l'été 2025. Menées dans un cadre informel et au sein d'instances non décisionnaires, ces deux projets de prospective sont autant d'invitations à la réflexion qui s'affranchissent des contraintes spatiales des collectivités ■



© AUAT

FNAU**Lancement de la démarche de réflexion : « Les nouveaux dess(e)ins du périurbain ».**

La FNAU et les agences d'urbanisme, en collaboration avec leurs partenaires, ont lancé un cycle de réflexion visant à identifier les enjeux et à formuler des recommandations pour la transformation des espaces périurbains, en lien avec les objectifs de la loi Climat et Résilience. Ce cycle, prévu sur environ 18 mois, sera rythmé par plusieurs étapes publiques, dont quatre journées d'échanges dans différents territoires. Le cycle a débuté par un colloque le 28 mai à Paris, réunissant chercheurs, experts, et élus tels que Martin Vanier, Jean-Marc Offner, Claire Aragau, Sylvie Landriève, Romain Lajarge, Catherine Barthelet, et André Crocq. Cet événement, qui a réuni près de 80 personnes, a permis de poser les premières bases des problématiques et des enjeux à traiter. Les actes de cette journée seront publiés à l'automne 2024. La démarche se poursuivra avec des groupes de travail qui se concentreront sur quatre thèmes principaux - Foncier, formes urbaines, habitabilité ; Mobilités et recompositions territoriales ; Services, équipements et économie et enfin Renaturation et transition socio-écologique. ■

www.fnau.org



© FNAU

PFVT**Parution des livrets de synthèse et des capsules vidéo du PFVT**

Le 12^e Forum Urbain Mondial, qui se tiendra au Caire, interroge le rôle crucial des villes et des territoires dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030. Ces agendas, non contraignants, restent essentiels pour identifier les enjeux urbains prioritaires, définir des feuilles de route, et mobiliser des financements. En mettant l'accent sur les spécificités locales, ce Forum Urbain Mondial entend rétablir leur importance réelle pour atteindre les ODD.

Plateforme d'échanges entre les acteurs de l'urbain et des territoires, le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT), fédère plus de deux cents acteurs et réseaux, avec pour objectif de valoriser et de promouvoir l'expertise française à l'international, en l'aidant à trouver un rôle actif dans les débats globaux sur l'agenda urbain et les ODD. Le PFVT a organisé ses contributions en cinq groupes de travail thématiques, en valorisant la place de la jeunesse et en intégrant des perspectives croisées entre Nord et Sud. Ces réflexions visent à construire un récit commun et mobilisateur, capable de

renforcer la cohésion et de promouvoir des actions concrètes, adaptées aux spécificités locales. ■

Retrouvez ces livrets et visionnez les capsules vidéo sur : www.pfvt.fr



© PFVT

MOUVEMENTS

© : AGURAM

METZ
Régis Brousse

Régis Brousse a pris la direction de l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle le 3 juin. Précédemment, il était directeur général adjoint Urbanisme et territoires à l'Eurométropole de Metz, avec des missions allant du droit des sols à la planification, en passant par l'habitat et l'aménagement. Il a donc travaillé aux côtés des élus locaux et déjà mené de nombreux projets aux côtés des partenaires de l'agence, qu'il connaît bien. Il est heureux de mettre sa connaissance du territoire et des questions liées à son aménagement à leur service. Avec sa formation en droit de l'urbanisme et son expérience de la planification territoriale, il accompagnera l'agence dans son évolution et ses futurs enjeux. Les administrateurs lui font toute confiance pour porter la vision transversale qui fait l'ADN des agences et apporter un nouveau souffle.

À ses côtés, Agnès Defay, précédemment directrice des études, est désormais directrice adjointe. Tous deux s'appuient sur les pôles expertises qui font la force de l'agence depuis sa création en 1974. L'Aguram fête en effet ses 50 ans cette année ! ■

MIEUX PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, AVEC UNE TRAME ARC-EN-CIEL ?

Toulouse



L'AUAT propose et illustre une approche de la trame verte et bleue élargie à d'autres continuités écologiques que celles sur les espaces terrestres et aquatiques. Qu'elle soit

brune, blanche, noire ou turquoise, les trames composant l'arc-en-ciel favorisent ainsi une caractérisation élargie des obstacles aux continuités écologiques, qu'ils soient matériels, physiques ou sensoriels. Elle fournit de nouveaux éléments pour mieux préserver la biodiversité lors d'aménagements de l'espace public, d'opérations de renouvellement urbain ou plus largement de projets de planification territoriale. ■

www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2024/06/Mieux-preserver-la-biodiversite-avec-la-trame-arc-en-ciel-AUAT.pdf

(RE)FAIRE UNE PLACE À LA NATURE !

Metz



La ville de Metz mène un programme de renforcement de sa Trame verte urbaine, qui ambitionne notamment de planter 10 000 arbres par an. Dans le cadre d'un appel à projets TVB lancé par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Dreal et la Région Grand Est, l'agence a accompagné la ville tout au long de la phase d'étude, dont l'objectif était de comprendre/améliorer le fonctionnement écologique en milieu urbain. Réservoirs, corridors, ruptures et espaces à préserver/renforcer/recréer : nous avons identifié les sites et ciblé les aménagements à réaliser pour favoriser la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et améliorer le cadre de vie. ■

www.aguram.org/aguram/refaire-une-place-a-la-nature-la-ville-de-metz-renforce-sa-trame-verte-urbaine

L'OFFRE DE SERVICES VÉLO : ENTRE DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION

Le Havre



Le développement de la pratique du vélo, accéléré par la crise sanitaire liée au COVID-19, constitue un élément de réponse aux défis environnementaux, économiques et sociétaux.

La bicyclette est désormais considérée comme un levier à part entière d'attractivité et d'aménagement des territoires. Si l'évolution de la pratique du vélo nécessite la construction d'infrastructures et d'aménagements cyclables, elle implique également de proposer une offre de services adaptée. Dans cette perspective, l'AURH a initié un recensement des structures composant l'écosystème vélo de l'estuaire de la Seine. La présente publication se concentre sur la vente, la location et la réparation de cycles et dresse un panorama de l'offre de services en la matière. ■

www.aurh.fr/observatoires-et-etudes/offre-de-services-velo

UNE VISION TRANSFRONTALIÈRE POUR AMÉNAGER LE GRAND LUXEMBOURG À L'HEURE DES TRANSITIONS

Lorraine Nord



Alors que le Luxembourg prévoit un doublement du nombre de travailleurs frontaliers d'ici 2050, est-ce aux territoires nord-lorrains d'assumer ce choix et d'en supporter les

conséquences ? Alors que les déséquilibres sociaux et économiques n'ont jamais été aussi forts, les territoires de la Lorraine n'ont d'autres choix que d'anticiper. Ces territoires se trouvent entre l'enclume française – aveugle sur les projections de croissance du Grand-Duché – et le marteau luxembourgeois – dont l'impact sur le territoire est de plus en plus profond. L'étude propose des solutions pour l'aménagement du territoire transfrontalier. ■

www.fnau.org/fr/publication/une-vision-transfrontaliere-pour-amenager-le-grand-luxembourg-a-lheure-des-transitions

DÉFINIR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Montbéliard



La Loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (APER), adoptée le 10 mars 2023, marque un pas supplémentaire pour répondre aux enjeux de transition écologique. Pour accompagner sa mise en œuvre locale, l'ADU a produit un guide de définition des zones d'accélération de la production des différents types d'énergie renouvelable. ■

<https://adu-montbeliard.fr/etudes/definir-les-zones-dacceleration-des-energies-renouvelablesguide-utilisateur>

LES LIMITES PLANÉTAIRES UNE NOUVELLE BOUSSOLE POUR L'HABITABILITÉ DE LA TERRE

Fnau



Le concept des limites planétaires véhicule un message clair : on ne peut plus continuer à vivre comme nous le faisons aujourd'hui. Neuf limites géophysiques (changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation du cycle de l'eau douce...) ont été identifiées comme cadre qui assure un espace d'habitabilité sûr et juste pour l'humanité, au-delà duquel l'équilibre terrestre est menacé. Nourri des témoignages de chercheurs et d'acteurs de terrain engagés dans ces réflexions, ce quinzième titre de la collection Points Fnau invite à mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire notre impact sur l'environnement. ■

www.fnau.org/fr/publication/les-limites-planetaires-une-nouvelle-boussole-pour-lhabitabilite-de-la-terre

ESPACE(S) PUBLIC(S) EN DÉBAT(S)

Par Christophe Molin, directeur général de l'AUDP Saint-Omer et Karine Hurel, déléguée générale adjointe de la Fnau

L'espace public est un espace d'apparence, un espace incarné, un lieu de mise en visibilité. Il se révèle dans la parole et dans l'action. Les espaces publics sont des lieux accessibles aux publics, arpentés par les habitants. Ils se matérialisent à travers des nuances de formes et cultures urbaines ; les rues, les places, les chemins, les avenues, les squares, les jardins, les berges, etc. Ces dimensions spatiales croisent des dimensions temporelles, renvoyant à la disponibilité, aux publics et aux usages. La qualification d'espace(s) public(s) émerge et se diffuse dans les années 60/70 lorsque la ville s'adapte à l'avènement de la voiture. À la même période, le mouvement artistique désigné aujourd'hui par le vocable « arts de la rue » connaît un bouillonnement avec la sortie des cadres conventionnels pour mettre en scène la ville et le paysage dans une conjugaison entre recherche esthétique et préoccupation de l'évolution du monde contemporain. Les transitions – issues d'un contexte sociétal et environnemental marqué – auxquelles nous devons faire face aujourd'hui révèlent de nouveaux rapports et attentes vis-à-vis de(s) espace(s) public(s) : crise sanitaire,

perte de biodiversité, changement climatique, mouvements sociaux, enjeux sécuritaires, désimperméabilisation / renaturation, etc. Les espaces publics d'aujourd'hui et de demain réinterrogent nos rapports à la géographie et aux spécificités territoriales, à la gestion, à la

privatisation et la régularisation, au vivre ensemble, à l'ensemble des êtres vivants, à l'adaptation et la résilience, à l'expression publique, politique, citoyenne et culturelle, aux temps, à l'esthétisme, aux fonctionnalités et à la qualité. L'objet de cette 45^e Rencontre des agences d'urbanisme est d'aborder l'espace public au sens de l'agora politique et les espaces publics au sens des lieux publics. Cette polysémie reflète d'une certaine façon l'évolution des modes de vies et sociétés à travers le temps. Du 9 au 11 octobre nous pourrons écouter, converser, débattre, explorer, expertiser la

diversité des enjeux à la recherche de communs. Nous vous convions en Pays de Saint-Omer, dans un territoire rural et urbain doté depuis 50 ans de l'Agence en y développant depuis une dizaine d'année l'ingénierie du patrimoine, de la culture et de la participation citoyenne. Un territoire inscrit dans le dialogue avec le littoral de la côte d'Opale, la Métropole de Lille et la coopération européenne.



BORDEAUX

La ville, un jeu d'enfants ! Et si les plus jeunes réinvestissaient l'espace public ?

[Par **Guillaume Bernard**, paysagiste-concepteur, a'urba et **Sophie Haddak-Bayce**, architecte-urbaniste, directrice équipe « usages & qualité de vie », a'urba]

A
 lors que les enfants semblent avoir déserté nos rues et passent beaucoup de temps à l'intérieur de l'école, de la maison, de lieux de loisirs..., leur pratique en autonomie de l'espace public se restreint de génération en génération. Dans la rue, ils n'y font que passer et sont généralement accompagnés : c'est le cas pour 97% des enfants de l'élémentaire et 77% des collégiens pour des trajets domicile-établissement scolaire¹. La faute à qui : À des parents trop inquiets ? Aux écrans chronophages ? À la circulation automobile et à la pollution dans les villes ? À des quartiers conçus par et pour des adultes ? à des espaces publics pas assez ludiques ? Et avec quelles conséquences pour le développement des plus jeunes ?

Pour éclairer ce phénomène et imaginer des solutions destinées à prendre en considération les besoins des enfants dans les politiques publiques, l'a-urba s'est mobilisée selon deux approches combinées. D'une part, la production de réflexions et d'études sur le sujet des enfants dans la ville (lieux dédiés et espaces publics)² : analyse de la mobilité des jeunes, développement de projets de territoire, programmation et adaptation de l'espace urbain, etc. D'autre part, l'animation ou la sensibilisation des publics-cibles, à travers des méthodes agiles et des modes de communication variés³ : conception d'ateliers de co-construction avec les enfants, articles de presse ou interviews, organisation ou participation à des événements, etc.

Quand on les interroge, experts en santé publique ou en géographie sociale et urbaine, historiens, sociologues, concepteurs d'espaces publics, enseignants et éducateurs, élus... et premiers concernés (les enfants et leurs familles), tous s'accordent à dire que les villes mériteraient de (re)devenir un territoire de découverte et de jeu pour les enfants. C'est ainsi que, ces dernières années, fleurissent dans nos



© a'urba-Sophie Haddak-Bayce

villes cours d'écoles végétalisées, rues aux enfants, playstreets, actions favorisant l'écomobilité scolaire, design actif. Si ces initiatives sont particulièrement parlantes, la place des enfants en ville questionne aussi et surtout nos espaces publics ordinaires, tels que nos rues et nos boulevards, pour passer d'un espace circulaire à des espaces relationnels, où l'on peut prendre son temps, marcher, discuter, se rencontrer, s'amuser, faire du sport...

Et l'école peut alors servir de formidable catalyseur, pour développer des stratégies « de la cour à la ville ». Car, au-delà de la lutte contre la sédentarité (en 50 ans, la capacité physique moyenne des 7-18 ans a baissé de 25%⁴) et de la meilleure connaissance de l'environnement urbain (les bienfaits de la vie en extérieur ne sont plus à prouver pour stimuler leurs sens, développer leur psychomotricité, susciter leur curiosité, encourager leur sociabilité), la présence des enfants dans les rues de nos villes semble un indicateur pertinent de bien-être urbain et de confort pour tous les usagers, notamment pour les plus vulnérables. Et si la ville devenait un jeu d'enfants, pour une ville plus facile à vivre,

plus lisible, plus pratique, plus récréative, plus sûre, plus fraîche ? Par ce prisme, la rue devient un objet de reconquête écologique et sociale : moins de place dédiée à la voiture (la « juste » place) et davantage pour d'autres attentes citoyennes. Dans ce changement de paradigme, la prise en considération de la place à accorder aux enfants devient un levier au service d'espaces plus inclusifs et plus vivants... pour tous ! Des politiques transversales peuvent alors être déployées à toutes les échelles de l'action publique pour mieux prendre soin de tous les habitants. ■

1. http://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2020/09/Rapport-HI-pour-UNICEF_Sondage-aupres-des-parents-d-eleve-sur-la-pollution-autour-des-ecoles.pdf

2. <https://www.aurba.org/productions/les-enfants-dans-lespace-public/>
<https://www.aurba.org/productions/pour-des-cours-decoles-vegetalisees/>
<https://www.aurba.org/productions/vivre-et-bouger-aubouscat-pour-un-bien-etre-quotidien/>
<https://www.aurba.org/productions/super-jack-a-lecole-sans-voiture/>
<https://www.aurba.org/productions/les-collégiens-et-la-pratique-du-velo/>

3. <https://www.aurba.org/actualites/conference/enfants-conferencel/>

4. Etude menée par le Pr Carré, cardiologue du sport au CHU de Rennes, et co-financée par la FFC. « Bouger et s'amuser c'est la clé contre la sédentarité ! La Fédération Française de Cardiologie alerte sur l'importance de l'activité physique chez les jeunes » - FFC (fedecardio.org)



RENNES

Les pratiques des sports et loisirs dans les espaces publics, vers plus d'inclusivité

[Par **Anne Le Thiec**, chargée d'études planification stratégique et projets urbains, Audiar]

Dans une enquête publiée en novembre 2022¹, la Fondation Jean Jaurès a mis en avant les données de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire concernant « *le recul de la pratique licenciée du sport* ». Cela se traduit par une baisse d'environ 20% des licenciés. Leur nombre est ainsi passé de 18 à 14,4 millions entre 2019 et 2021. Parmi les explications possibles de cette baisse, le développement de la pratique sportive non encadrée en extérieur est souvent avancé. Cela semble être une tendance forte qui se traduit par une présence plus diversifiée de pratiques de loisirs dans l'espace public. Face à ce phénomène, comment mieux aménager la ville ? Il faut, pour cela, mieux comprendre les besoins des usagers et accompagner ces pratiques dans des lieux adaptés et sécurisés. Cela répond à un objectif plus large, celui de faciliter l'accès à des équipements pour toutes les catégories de population, améliorer les conditions physiques des non-sportifs ou encore créer des lieux de sociabilité gratuits et en extérieur. Pour autant, l'aménagement de l'espace public doit éviter de répondre à des sollicitations trop précises. Les activités sportives et les loisirs en extérieur se révèlent par essence évolutifs selon les tendances, les âges, les genres des usagers et sont le plus souvent auto-organisés. L'espace public doit avoir la capacité d'accompagner les formes que peuvent prendre ces pratiques sans pour autant vouloir répondre à toutes les sollicitations.

Une étude menée par l'Audiar à partir d'entretiens sur le terrain

L'étude menée par l'Audiar en 2022 dresse un bilan de la situation actuelle des usages qui se sont développés ces dernières années dans les espaces publics du cœur de la métropole rennaise.

Les résultats ont permis une meilleure compréhension des besoins, des attentes et des ressentis des habitants, à la fois sur le plan des aménagements et des équipements, mais aussi les besoins en matière de



Rennes – Prévalaye – aire de jeux 2022

© Audiar

concertation ou d'animation auprès des différents publics.

Des catégories d'usages qui diffèrent selon les espaces publics

Les parcs et jardins du cœur de métropole sont plébiscités par les habitants rencontrés dans ces lieux en raison de la présence d'espaces naturels de qualité et facilement accessibles. La concentration de plusieurs fonctions dans certains grands parcs paysagers attire les habitants de la métropole, qu'ils y pratiquent une activité sportive ou qu'ils s'y rendent pour une simple promenade. Les catégories d'usagers sont différentes d'un espace public à l'autre, les grands parcs et les jardins accueillent des populations très diversifiées, des femmes, des familles et des personnes seules de tout âge. En revanche, les équipements sportifs de types skate park ou agrès de musculation rassemblent une majorité de jeunes hommes souvent experts dans leur pratique. La configuration des équipements ne permet pas souvent la possibilité d'accueillir simultanément des niveaux de pratiques différentes et l'auto-organisation favorise en général les plus expérimentés. Par ailleurs, la mixité de genre y est très faible. Selon leur implantation dans la ville, les équipements sportifs en accès libre ne favorisent pas toujours la mixité homme-femme. Ainsi les femmes vont moins facilement pratiquer un sport, seules, dans des lieux très exposés à la vue des autres et souvent dépour-

vus de sanitaires. Il ressort de cette étude qu'une analyse de l'espace public à travers la question du genre reste un sujet majeur en 2024. Les études sociologiques montrent de manière récurrente que les femmes sont souvent de passage dans l'espace public quand les hommes s'y « installent » plus longuement. L'organisation de la vie sociale et la charge familiale supportée majoritairement par les femmes sont pour partie à l'origine de ce constat, mais l'absence de sanitaires peut également limiter le temps passé à l'extérieur du domicile pour pratiquer une activité de loisir. À l'inverse, la présence des hommes de tout âge a été favorisée ces dernières décennies par une large tendance à implanter des équipements sportifs de type city-stade ou skate park, souvent appropriés par les garçons. L'enjeu pour les collectivités est donc de taille. La valorisation de la pratique sportive et l'accès à des espaces extérieurs de loisirs répondent à la fois à un enjeu de santé publique et un enjeu d'inclusion sociale. L'Audiar va donc continuer à explorer ces problématiques afin d'accompagner les réflexions des communes de la métropole rennaise et identifier les bonnes pratiques pour rendre ces espaces publics plus inclusifs ■

1. « Grosse fatigue et épidémie de flemme : quand une partie des Français a mis les pouces. » J. Fourquet et J. Peltier. Fondation Jean Jaurès. 11 novembre 2022
Lire l'étude de l'Audiar : www.audiar.org/publication/urbanisme/espace-public/les-pratiques-de-sports-et-loisirs-dans-les-espaces-publics

CLERMONT-FERRAND

Régénérer la fabrique des espaces publics : l'hypothèse des droits culturels

[Par **Rosalie Lakatos**, responsable partage de savoirs, animation du programme partenarial et communication, AUCM]

l'accroissement de la vulnérabilité de nos territoires face au changement global, l'absolue nécessité de réorienter nos manières de les habiter, de les édifier, s'inscrivent paradoxalement dans un contexte d'affaiblissement de la démocratie. Que peut l'espace public, en tant que support d'interactions, de pratiques sociales, mais aussi de trajectoires individuelles, pour accompagner nos efforts de transitions ? Quelles voies possibles pour l'urbaniste dans cette recomposition ?

De la participation citoyenne aux droits culturels

Alors que la participation citoyenne, longtemps perçue comme la voie royale vers une réappropriation collective des problématiques publiques, peine à tenir ses promesses¹, un pas de côté semble nécessaire pour régénérer la fabrique des espaces publics. Il s'agit notamment de penser d'autres formes de médiation avec l'habitant, en prenant en compte la diversité des façons de vivre, la pluralité des références culturelles, la multiplicité des imaginaires qui fondent notre capacité à faire collectif. L'approche des espaces publics sous l'angle des droits culturels constitue en ce sens une hypothèse de travail. Elle pourrait répondre à un double enjeu : d'une part, renforcer la capacité de chaque habitant à se réaliser au sein de la communauté, d'autre part, ouvrir aux urbanistes un champ de possibles pour amorcer les transitions.

Vers des espaces publics de capacités

Les droits culturels, établis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, s'inscrivent dans la pensée réparatrice d'après-guerre. Ils



Lou Herrmann. Carnet dessiné – 44^e rencontre FNAU, Clermont-Ferrand, Novembre 2023.

visent à garantir pour chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». La notion se consolide à travers divers textes de référence², dont la Déclaration de Fribourg en 2007. Les droits culturels sont aujourd'hui des droits fondamentaux universels, confortés en France par les lois NOTRe (2015) et LCAP (2016).

Approcher les espaces publics par les droits culturels revient à dépasser les notions de fonctions et d'usages, à conscientiser les rapports de domination, l'omniprésence de certaines réfé-

rences culturelles, comme fondements – souvent involontaires – de nos espaces publics et facteurs de leurs dysfonctionnements. Les logiques de normes, de prescription, laissent place à une logique d'encapacitation des habitants, où la diversité des savoirs et le croisement des points de vue nourrissent la robustesse du collectif.

Un outil d'interrogation des pratiques urbanistiques

Traduire les droits culturels dans l'ingénierie urbaine consiste à changer de posture, de regard, à ouvrir de nouveaux espaces de coopérations.

En témoigne l'expérience « *Habitat, espaces public et droits culturels* »³ à laquelle a contribué l'AGUR de 2020 à 2021, qui a montré la capacité des droits culturels à renouveler le logiciel et les métiers de la fabrique urbaine, faisant émerger une nouvelle « grammaire » de projet où se renégocient la place des acteurs et leurs interactions, où l'urbaniste s'implique en tant que médiateur-traducteur. Un glissement de posture sur lequel s'engage aussi *Urbanisme et droits culturels*, qui explore une approche anthropologique et cognitive de l'urbanisme. Un esprit partagé par l'AUCM, qui promeut la réorientation écologique des territoires sous l'angle de la recomposition culturelle. Soins au long cours plutôt que remède miracle, l'horizon des droits culturels forme ainsi un cadre de pensée qui interpelle la manière dont dialoguent espaces publics et relations d'humanité et ouvre une voie vers de nouvelles interactions, propices aux transitions. ■

1. Loisel Manon et Rio Nicolas, Pour en finir avec la démocratie participative, Textuel, 2024

2. Déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle (2001), Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007), Observation 21 des nations unies sur le droit de chacun à participer à la vie culturelle (2009) - <https://droitsculturels.org/observatoire>

3. <https://reseauculture21.fr/blog/2023/01/28/habitat-espace-public-et-droits-culturels/>



SAINT-OMER

Outils de concertation et gestes artistiques dans les processus d'élaboration des espaces publics

[Par **Julie Velay**, chargée d'études Participation – Société et **Florence Tiberghien**, chargée d'études Paysage et Biodiversité, AUDP Saint-Omer]

A l'initiative des communes, avec l'implication de l'Agence, de plus en plus d'études élargissent le cercle de travail pour impliquer davantage d'acteurs dans le processus d'élaboration d'un projet, multipliant les échanges pour aboutir à des propositions partagées. Il est généralement proposé d'impliquer les habitants dès la phase de diagnostic pour enrichir les réflexions par leur expertise d'usage. L'intégration de ce savoir dans les réflexions de l'Agence permet d'adapter et d'améliorer les propositions d'aménagement afin qu'elles correspondent davantage aux besoins de celles et ceux auxquels le projet s'adresse.

Sur le projet du réaménagement des espaces publics de la résidence Renan à Longuenesse, ce sont ainsi les habitants et usagers qui sont concertés afin de trouver l'équilibre entre les attentes de chacun. Le recueil de ces expertises d'usages permettra ensuite de proposer des aménagements répondant au plus près aux besoins des publics qui les pratiquent au quotidien. Dans ce cadre, l'Agence s'est installée au plus proche des habitants, au sein même de la cour de la résidence, durant une journée d'été. Cette journée in situ a permis d'observer les usages et d'interroger les personnes sur leurs pratiques. Cette première étape a permis de définir un diagnostic précis des usages. La deuxième étape, prévue pour le second semestre 2024, sera de présenter ce diagnostic à la population et aux partenaires, et de réfléchir aux premières orientations d'aménagements. Pour cela, l'Agence, ayant suivi une formation en facilitation graphique, va pour la première fois tester des supports créés sur mesure, permettant aux habitants de la résidence de se positionner sur des curseurs d'aménagements (végétation, stationnement, envies de calme et/ou de convivialité, etc.). Ces curseurs mettront en lumière les éléments qui font consensus et les contradictions, en vue d'aboutir à un projet commun. Cette étape permettra de rédiger les premières orientations d'amé-



© AUDP Saint-Omer

nagement dans un cahier des charges, en vue de faire appel à un bureau d'études.

À Mametz, c'est l'approche artistique qui a permis d'aboutir à de premiers éléments de projet. L'Agence étant impliquée dans le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) depuis plusieurs années, elle a proposé à la commune d'associer concertation et gestes artistiques. Aussi, cette phase de l'étude s'est faite avec des élèves de l'école et un artiste du CLEA 2021, Richard Pereira de Moura. Géographe de formation, auteur et pédagogue, il se décrit comme « *explorateur de l'espace* ». Le temps fort s'est réalisé sur le terrain de jeu retenu. Les élèves ont travaillé en petits groupes sur des constructions à l'aide de 400 caquettes en bois, de fils et de colliers de serrage. La seule consigne donnée était de laisser libre cours à leur créativité afin de réaliser leur espace de jeu rêvé. L'Agence s'est inspirée de ces constructions pour élaborer les propositions d'aménagement (création d'un labyrinthe, de cachettes, de cabanes). De même, la commune a sélectionné dans les modules de jeux une toile de grimpe répondant au désir d'escalade et d'aventure des enfants. La fonction « *Manipuler* » qui était au cœur de l'animation du CLEA est reprise par des modules de manipula-

tion, s'adressant à tous les publics dont les personnes à mobilité réduite.

L'approche artistique a également été expérimentée lors du CLEA 2024 à Longuenesse avec l'artiste Diane Rabreau. Cette fois, cela s'est opéré en vue d'animer et de dynamiser les espaces publics, plutôt que pour dessiner un diagnostic des usages. Il s'agissait pour l'artiste de ne pas créer une œuvre d'art qui reste dans l'espace public, mais plutôt des éléments d'animation créant du lien entre la population et les futurs sites de projets. Le temps d'une résidence d'une semaine, l'artiste a exploré six sites de projets repérés par la ville et l'Agence pour l'implantation future d'aires de jeux. En bivouac sur place, elle a su mobiliser les riverains et les jeunes au travers d'une mise en récit des sites, d'animations, d'explorations et de découverte sensibles en vue d'interroger les pratiques et de mettre en lumière ces futurs sites de projets. Dans ce cadre, l'approche artistique a permis d'animer et de faire découvrir les sites à la population en préalable des aménagements urbains.

De même, elle a facilité l'échange avec des profils de personnes plus difficiles à capter généralement dans les démarches de concertation. ■

OISE-LES-VALLÉES

Des « corridors verts » dans les quartiers de gare : nouveaux espaces publics résilients et catalyseurs de décarbonation

[Par **Pascale Poupinot** et **Imane Fedaili**, urbanistes, Oise-les-Vallées]

La reconquête des quartiers de gare passe souvent par l'aménagement de nouveaux espaces publics qui doivent concentrer des fonctions d'accessibilité multimodale et en particulier celle des modes actifs, mais aussi de nature en ville afin de favoriser la biodiversité dans des espaces très artificialisés.

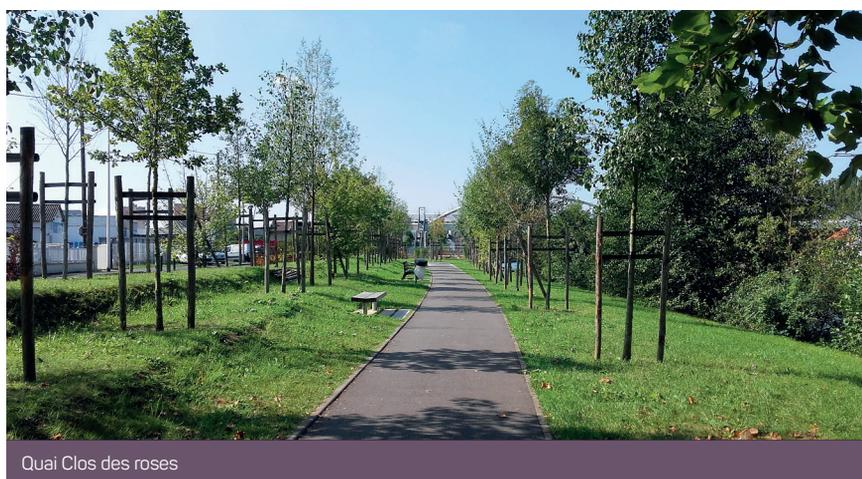
Les quartiers de gare des vallées de l'Oise ont fait l'objet de reconstruction durant les années 1950. Ils sont pour la plupart limités par les infrastructures ferroviaires qui constituent des barrières physiques et sociales, isolant les quartiers et limitant les continuités urbaines. Ils souffrent également de plusieurs dysfonctionnements structurels compromettant leur dynamisme et leur attractivité. Et pour cause, des espaces publics peu adaptés, une absence quasi-totale d'espaces verts ou de zones de loisirs, un trafic routier mal proportionné qui génère une congestion des voies et de stationnement. De plus, le manque de services publics adéquats dans certains secteurs crée un environnement peu accueillant, ce qui accentue le sentiment d'insécurité dans les espaces publics.

Des transformations majeures attendues avec l'arrivée de la liaison ferroviaire Picardie-Roissy

À l'aune de l'arrivée de la liaison ferroviaire Picardie-Roissy, qui vise à relier directement le sud de la région Hauts de France à l'aéroport de Roissy CDG, les collectivités cherchent à accélérer les projets de quartiers de gare initiés depuis plusieurs années. Les plans guides et projets de ZAC élaborés dans ce cadre affichent plusieurs ambitions dont l'adaptation de l'offre de logements, de commerces et de services, ainsi que l'amélioration des accès aux gares et la structuration des espaces publics.

Le développement de pôles d'échanges multimodaux pour favoriser l'intermodalité et encourager le recours aux transports en commun constitue l'un des objectifs centraux des démarches en cours.

Des projets de passerelles permettant le franchissement des faisceaux ferrés sont en phase de concertation ou de réalisa-



Quai Clos des roses

© OLV

tion. À terme, elles faciliteront les déplacements en modes actifs entre les quartiers séparés par les voies ferrées et participeront à l'amélioration du cadre de vie dans ces secteurs.

Des « corridors verts » pour améliorer l'accessibilité et favoriser la résilience de l'espace public

Afin de revitaliser ces quartiers stratégiques, il importe de mettre en place des approches complémentaires en faveur du développement durable pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. La réintroduction de la nature en ville, sous forme notamment de « corridors verts », apparaît comme une solution prometteuse. Ces infrastructures multifonctionnelles offrent non seulement une voie pour reconnecter les quartiers fragmentés et faciliter l'accès aux gares, mais aussi des solutions alternatives aux enjeux liés au réchauffement climatique comme le développement des îlots de fraîcheur, le soutien à la biodiversité et la gestion des eaux pluviales.

Un travail d'ajustement des orientations de ces plans est mené par l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées afin de consolider la stratégie opérationnelle des projets

dans ces quartiers. Cette réflexion se base sur une approche prospective croisant plusieurs composantes avec des enjeux urbains, économiques, sociaux et environnementaux.

Des cartographies des axes pertinents et réalisables constituant un maillage de corridors verts sont proposées en prenant en compte les démarches en cours afin d'assurer une cohérence des différentes politiques d'aménagement.

La réflexion est menée de manière à faciliter l'accès aux gares des piétons et cyclistes. Les profils des voies existantes sont analysés pour déterminer leur capacité à accueillir moins de voitures et à intégrer des aménagements en faveur des déplacements actifs.

Bien qu'ils offrent une réponse adaptée aux défis urbains contemporains, les corridors verts doivent être conçus pour évoluer avec les besoins des habitants et les défis environnementaux. Ils nécessitent la mobilisation de nombreux acteurs, dont les usagers, pour permettre l'aboutissement des réflexions et la définition des actions de mise en œuvre. En tant que structure d'ingénierie locale, l'Agence accompagne ses partenaires dans ces démarches d'avenir. ■



LORRAINE NORD

Révéler la Chiers comme colonne vertébrale de l'organisation du territoire

[Par **Andy Naud**, stagiaire Projets urbains, AGAPE]

La vallée de la Chiers est identifiée par son histoire sidérurgique et sa position transfrontalière à la fois avec le Luxembourg et avec la Belgique. Cette identité industrielle et urbaine en amont de la rivière, à proximité du Luxembourg, est contrastée par un paysage rural en aval (autour de Longuyon particulièrement). On retrouve donc des identités fractionnées au fil des paysages découverts par la vallée. Ce fractionnement est accentué par le fait que les communes riveraines ont peu de lien entre elles et n'ont pas de stratégie ou de réseaux de communication communs.

Prise en étau entre un essor démographique lié au Luxembourg d'une part, et des risques climatiques liés à la rivière de plus en plus importants d'autre part, la vallée peine à trouver une organisation ou une identité cohérente. En témoignent les nombreux projets très variés (logements, activités, énergies renouvelables, renaturation) qui sont menés et projetés sur la vallée mais sans la moindre coordination d'ensemble. Que veut-on collectivement pour cette vallée stratégique dans l'aménagement du territoire local? Les choix pris aujourd'hui ne vont-ils pas à l'encontre des attentes des élus et des besoins des habitants?

C'est l'AGAPE, par sa capacité d'écoute des élus et sa lecture des intérêts des territoires, qui prend ici l'initiative de poser ces questions et de proposer un cadre d'échange et de partage autour de la Chiers.

Existe-t-il une vision commune et partagée de la vallée?

La collaboration intercommunale entre les villages traversés par la Chiers reste faible et si des stratégies territoriales émergent dans le cadre des intercommunalités, elles peinent encore à se construire autour de la vallée. Si l'existence d'un PPRI et d'une activité forte du SIAC¹ permet une prise de conscience progressive du rôle central de la vallée, rien n'acte une orientation stratégique partagée.

L'Agence a donc initié un premier travail autour d'un diagnostic sensible de la vallée, sans chiffres.

Ces ateliers ont été l'occasion de faire remonter les ressentis sur le territoire aujourd'hui, et d'amorcer un dialogue entre les communes. Les élus ont eu à réagir autour de thématiques telles que leur relation à la Chiers, leur intérêt pour la conservation des paysages de la val-

lée, leurs ambitions de développement économique ou encore la valorisation du patrimoine.

Dans l'attente de concertations futures avec les habitants – souhaitées par les élus – ces échanges ont permis d'orienter une stratégie d'évolution de la vallée... et d'acter quasi unanimement la nécessité de définir une stratégie coordonnée sur celle-ci.

Une vallée « nature » et un souhait collectif de cohérence

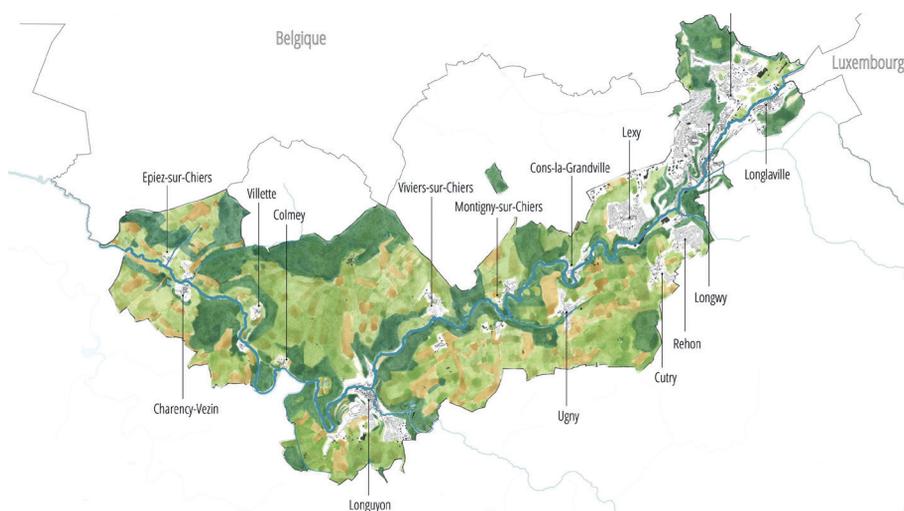
La vallée de la Chiers présente une variété de paysages très riches complétés par plusieurs périmètres de protection globalement peu contraignants. Les élus des communes rencontrées dans cette première phase mettent en avant la biodiversité, la nature et le tourisme vert comme marqueurs identitaires principaux. Élus urbains et ruraux ont réussi à dépasser leurs projets communaux pour reconnaître un fil conducteur.

L'idée d'un Parc Naturel Régional susciterait l'adhésion de toutes les communes, ce

qui montre l'envie et le besoin de « liant » et de cohérence stratégique autour de la vallée. Suivant l'incitation à la transition écologique ainsi qu'un intérêt des élus pour une reconnaissance touristique de la vallée et de ses patrimoines, un objectif de cette stratégie serait également la mise en réseau des communes et des paysages par des mobilités douces. Des itinéraires ou voies spécifiques aux modes actifs pourraient permettre de réduire l'importance de la voiture dans le quotidien et de mettre en valeur tant le petit patrimoine que le grand paysage, par exemple par des circuits thématiques.

Ces premiers échanges ont permis d'allumer une mèche. Des journées de visites, découvertes ont été évoquées. Chaque commune souhaite faire connaître ses enjeux, ses points forts pour contribuer. Ce sera très certainement la prochaine étape et elle se fera avec les habitants. ■

1. Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers



La Chiers et sa vallée

TOULON

Développer la marche pour redynamiser les centres des petites villes de demain: l'exemple de Dracénie Provence Verdon Agglomération

[Par **Léna Chassagnette**, Chargée d'études, Audat.var]

L'audat.var accompagne Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa) dans une démarche de projet visant le développement de la marche dans les centres-villes des quatre communes Petites Villes de Demain (Les Arcs-sur-Argens, le Muy, Lorgues, Salernes) ainsi que la commune de Draguignan qui bénéficie du programme Action Cœur de Ville.

Cet accompagnement vise à construire un projet global de développement de la marche en cohérence avec les stratégies urbaines et actions de revitalisation des centres villes portées par les communes et l'agglomération.

Repartager les évidences : nous sommes tous marcheurs

Point de départ : 5 actions sur 6 des conventions PVD et ACV sont en lien direct ou indirect avec le thème de la marche !

Celle-ci, souvent sous-estimée dans le paysage de la mobilité urbaine, représente bien plus qu'un simple mode de déplacement. Au-delà d'être le mode le plus efficace en centre-ville (sinuosité des parcours, temps de stationnement en moins...), la marche offre de nombreux bénéfices : santé physique, mentale, préservation de l'environnement (absence de nuisances sonores, d'émission de pollution), développement des interactions sociales... À l'échelle des centres-villes denses, l'augmentation de la marchabilité est un levier majeur de renforcement de la qualité de vie et de l'attractivité, en veillant à prendre en compte tous les usages existants et souhaités des espaces publics. La mise en projet de la marchabilité dans les centralités est l'occasion de valoriser les études thématiques et sectorielles de chaque commune, dans une approche multiscalaire, tout en appréhendant de manière transversale de nombreuses thématiques (mobilité, environnement, attractivité des espaces publics, etc.).

Une mobilisation de tous : équipes communales, intercommunales et association de la population

Pour partager ces constats, des échanges et ateliers avec les élus et techniciens de

l'agglomération et des communes ont été animés par l'audat.var, enrichis de balades urbaines in situ.

Trois grands enjeux émergent : répondre aux besoins des habitants en prenant en compte le vieillissement de la population et la place des enfants ; mettre en lien les différentes polarités des centres villes et notamment les équipements scolaires et sportifs ; valoriser les « *lignes de désir* » piétonnes pour développer des liaisons qualitatives et fonctionnelles intégrant le confort d'été des espaces publics.

Initié en 2023, le travail animé par l'Agence se prolonge en 2024 dans le cadre de l'AMI porté par l'ARS et la DREAL, en partenariat avec la Région Sud, dont DPA est lauréate : « *Prendre en compte la santé dans les politiques publiques, notamment l'aménagement des territoires, dans un contexte d'adaptation au changement climatique* ». Cet AMI vise à développer une approche sensible des espaces publics en déployant la « *méthode des sociotopes* ». Celle-ci, fondée sur un travail de terrain, d'observation et d'enquêtes auprès de la population, s'attache à cartographier les

usages réels de l'espace public et les ressentis des usagers.

Sur cette base, l'audat.var réalise un diagnostic de la marchabilité des espaces publics croisant deux aspects : l'aménagement urbain et le ressenti des usagers des espaces publics pour aboutir à l'écriture de recommandations.

Choix d'un axe stratégique et démonstrateur pour impulser et innover

En complément du développement d'une stratégie globale à l'échelle de la commune, un axe piéton stratégique et démonstrateur de l'ambition politique pour le développement de la marche est identifié dans chacune des cinq communes. Cet axe vise à impulser, innover, expérimenter des projets pour repositionner la marche au cœur des habitudes des usagers des centres-villes.

In fine, l'amplification de la marche dans les centres-villes vise à répondre aux ambitions politiques et aux projets des communes tout en remettant les habitants au centre des démarches. ■



Les espaces publics de qualité, un enjeu pour rendre la marche attractive en centre-ville



LE HAVRE

Micromobilité et espaces publics : les trottinettes électriques en libre-service au Havre

[Par **Thierry Lochard**, urbaniste, AURH]

Un usage intense

Avec 4 070 locations en moyenne par jour, les trottinettes électriques en libre-service sont rapidement devenues un pilier incontournable de la mobilité urbaine du Havre. Depuis leur apparition en juillet 2021, elles enregistrent une utilisation toujours croissante par un public d'utilisateurs réguliers (en moyenne 22 350 usagers uniques par mois en 2023). Pourquoi un tel succès au Havre ? L'exploitation des données de géolocalisation fournies par l'opérateur unique Lime a permis de cartographier les parcours les plus significatifs et de mesurer, par des observations sur le terrain, leur degré de confort et de sécurité.

Une mobilité du quotidien

Utilisée à parts égales pour les loisirs ou le travail (42% et 40% des cas), la trottinette est appréciée des étudiants et des jeunes actifs. En semaine, hors vacances scolaires, la dynamique de location de trottinettes est au plus haut entre 16 h et 19 h. Les autres pics d'utilisation sont cohérents avec le rythme de vie. On observe ainsi une pointe le matin entre 7 h et 9 h et une autre au cours de la pause méridienne, entre 12 h et 14 h. La popularité du point de location situé près de la gare du Havre, qui est le plus utilisé, démontre l'intérêt de la trottinette dans les pratiques intermodales du quotidien.

Le Cœur métropolitain : un périmètre favorable aux déplacements en trottinette

La moitié des déplacements en trottinette de location se font dans le Cœur métropolitain havrais, vaste périmètre qui s'étend sur plus de 3 km, de la plage au campus maritime. Cette distance est en cohérence avec la durée médiane d'un trajet en trottinette en libre-service, qui est de 6 minutes et 42 secondes. C'est également dans le Cœur métropolitain que se concentrent 40% des stationnements dédiés aux trottinettes en libre-service.

Le caractère multipolaire et dilué de la centralité havraise (plage, place de l'hôtel de ville, rues piétonnes, gare, université,



L'aire de stationnement de la gare du Havre, adossée au parc à vélos sécurisé.

centre commercial des Docks et campus maritime) favorise les flux de courtes et moyennes distances.

Reconstruit après-guerre selon une trame moderne sous la direction de l'architecte Auguste Perret, le centre-ville se déploie en larges avenues et espaces publics généreux. Cette morphologie particulière, si elle accorde encore une large place à la voiture, facilite également les déplacements à vélo, à pied et en trottinette. Le Cœur métropolitain dispose d'un maillage cyclable quasi complet et la ville dans son ensemble cumule plus de 135 km d'itinéraires cyclables dont la moitié en site propre. Ces parcours aménagés pour les vélos sont très empruntés par les trottinettes.

Les grands couloirs à trottinettes

L'analyse fine des parcours les plus significatifs en trottinette Lime dans le Cœur métropolitain met en lumière deux couloirs principaux aux caractéristiques physiques différentes :

• Du cours de la République à la plage : un parcours sécurisé continu.

C'est le principal couloir à trottinettes en raison de son caractère central dans la ville et des pistes cyclables présentes

sur l'ensemble du parcours. Cet itinéraire, qui dessert les principales polarités de la ville, est également le plus fréquenté par les usagers du tramway.

• Les parcours du centre-ville vers le campus maritime : une cohabitation délicate avec les voitures.

Très empruntés par les trottinettes, ces itinéraires sont peu confortables dans certaines sections : traversée de l'entrée de ville au sud de la gare, cohabitation directe avec le trafic routier (quai Lamandé, pont de l'Eure) ou les cheminements piétons (traversée piétonne du bassin Vauban), carrefours et ronds-points dangereux. La forme de la ville est un des facteurs explicatifs de l'engouement durable pour la trottinette électrique en libre-service. Les engins n'encomrent pas l'espace public (obligation de stationner sur les emplacements identifiés) et les conflits avec les piétons et vélos sont limités et maîtrisés (vitesse bridée dans les rues piétonnes, circulation impossible sur la promenade de la plage).

Il n'en demeure pas moins que l'on recense encore quelques points durs et secteurs accidentogènes, particulièrement à l'approche du campus maritime, très fréquenté par le public étudiant. ■

TOULOUSE

Élargir l'espace public pour mieux accueillir

[Par Mireille Astruc, responsable du pôle projets urbains, AUAT]

La métropole toulousaine fait du renouvellement urbain son nouveau paradigme de développement. Celui-ci sera réussi si l'espace public est mobilisé et étoffé pour accueillir les habitants de manière qualitative.

P our concilier croissance démographique et nécessité de développer la ville sur elle-même, il est essentiel pour la ville de Toulouse comme pour bien d'autres territoires d'aborder chaque projet de construction dans un cadre plus global de fonctionnement du quartier et de qualité d'usages des espaces publics. Le renouvellement urbain doit ainsi passer par un changement d'échelle des opérations (regroupements fonciers, gabarits du bâti, etc.).

Penser à l'armature pour réussir le renouvellement urbain

Augmenter l'offre d'espaces publics devient une nécessité pour bien des territoires. Il en va de la diversification, attendue, de l'offre d'habiter en ville. C'est aussi le chemin à suivre pour développer une diversité d'usages répondant à un besoin vital du citoyen et de la vie collective. Créer des nouveaux maillages et des jardins, élargir les voies... La ville de Toulouse, par exemple, s'est trop longtemps densifiée sans assez agrandir ses rues et ses

places. Développer la ville sur les espaces déjà urbanisés impose donc d'agrandir le cadre, de donner un souffle nouveau aux espaces publics, pour garantir la bonne organisation des usages pour les flux comme pour les pauses, et surtout permettre le « vivre ensemble » dont on parle tant.

Piloter la ville ordinaire

L'AUAT accompagne des territoires dans le suivi et l'expertise des opérations en renouvellement urbain dans des secteurs ciblés mais non encadrés par des opérations d'aménagement : cœur de quartier, à proximité des entrées de ville, faubourgs identitaires, etc.

Il s'agit d'un format d'ingénierie spécifique, pour améliorer et orienter les mutations urbaines et paysagères sur le territoire ordinaire. L'enjeu est essentiel : aider la collectivité à maîtriser le renouvellement de la ville sur des secteurs stratégiques, tout en lui donnant un cap : répondre aux objectifs du projet urbain toulousain décliné à l'échelle des quartiers.

Une première analyse permet d'appréhender la nature du ou des projets au regard de leur contexte élargi. Il s'agit de mesurer si sont bien prises en compte les grandes orientations urbaines et paysagères. Un état des lieux, croisé avec la connaissance de la structure foncière et la localisation des opérations immobilières pressenties, conduit à sortir d'une logique d'opportunité foncière, pour passer à une logique de projet urbain d'ensemble. L'objectif est de coordonner les différents projets entre eux. Cela conduit aussi à étudier le regroupement potentiel des fonciers mutables pour des opérations capables d'offrir un nombre significatif de logements, accompagné par des espaces publics garant du cadre de vie des habitants et du bon fonctionnement du quartier « augmenté ».

Aider la collectivité à faire des choix pré-opérationnels

Le renouvellement urbain ainsi abordé conduit à intégrer dès le départ des notions de modes opératoires et d'équilibre économique. Une estimation de la valeur foncière sur la base des données DV3F croisée avec les opérations réalisées dans les cinq dernières années permet d'estimer la charge foncière admissible. Elle conduit à aborder la question des volumes bâtis au regard de grands équilibres, d'adapter les formes urbaines et l'espace public en conséquence.

Chaque étude peut conduire à des scénarios de mutation : au fil de l'eau, par opération d'ensemble ou par valorisation patrimoniale groupée. La collectivité peut ainsi opérer des choix sur la forme urbaine, la stratégie foncière et la capacité de l'espace public à évoluer avec les outils associés : sursis à statuer, acquisition foncière, emplacement réservé, servitude d'équipement public. L'objectif est de trouver la bonne échelle de mutation permettant d'accompagner l'intensification urbaine par l'épaississement des espaces publics pour qu'ils soient accueillants, fonctionnels et rafraîchissants. ■





SAINT-OMER

Saint-Omer, des espaces publics anciens en transition

[Par **Christophe Molin**, directeur général et **Sarah Singer**, chargée de coopération et référente Action Cœur de Ville, AUDP Saint-Omer]

Accompagner les transitions dans la ville patrimoniale constitue le fer de lance des objectifs du programme Action Cœur de Ville et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Saint-Omer. Ces documents stratégiques affichent pour ambition d'adapter la ville historique, sa trame viaire médiévale et son bâti ancien aux défis contemporains des transitions écologiques, énergétiques, sociales et sociétales.

La requalification des espaces publics et des rues anciennes est naturellement au cœur de ces enjeux. Elle constitue un marqueur visible de l'évolution des politiques publiques en faveur de la nature en ville, de l'adaptation au changement climatique ou d'un meilleur équilibre des mobilités, et de donner de la place à la flânerie, aux rencontres, aux terrasses... à la volonté de redonner goût de vivre en ville.

Le projet de requalification des trois places du cœur de ville, engagé en 2016, est particulièrement révélateur de l'intégration plus forte de ces questions dans la conception des aménagements et des ambiances urbaines. Ainsi, la rénovation en cours de la Grand Place, qui vient achever la transformation du centre-ville, intègre dans sa réalisation une place plus importante au végétal, une attention plus fine à la nature des matériaux pour limiter les effets de chaleur et aux assises dans l'espace public, ce que ne prévoyait pas il y a huit ans le dessin initial. Cette opération propose également une approche plus précise de l'évolution des usages et une modularité accrue. L'installation de plots amovibles permettant de piétonner certains espaces et le travail sur l'éclairage offrent la possibilité d'adapter les places à des besoins différenciés le jour ou la nuit, la semaine ou le week-end, l'hiver ou l'été. Ces aménagements répondent naturellement à des pratiques événementielles ou à des occupations temporaires, mais s'inscrivent aussi dans une vision de leur évolution possible sur



© AUDP

le temps long pour répondre aux bouleversements des modes de vie. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une réflexion sur le paysage urbain favorable à la réalisation d'expériences sociales ou individuelles qui puissent être satisfaisantes : création du parking d'entrée de ville de la Cathédrale, continuité des cheminements entre les espaces touristiques et commerciaux, ouverture au public d'un jardin de cœur d'îlot, activation des rez-de-chaussée avec la politique du commerce ou encore l'implantation de la maison de l'habitat durable, de l'office de tourisme et de la maison du patrimoine. L'élaboration du PSMV a par ailleurs démontré qu'au-delà des places emblématiques, la ville de Saint-Omer bénéficiait d'une diversité et d'une densité très fortes d'espaces publics, qui lui confèrent une identité particulière et représentent aussi une opportunité majeure dans sa stratégie d'accompagnement des transitions. Les réflexions menées avec Philippe Prost ont révélé que Saint-Omer, trop souvent considérée comme une cité minérale, est bien plus végétale qu'il n'y paraît. En quelque sorte, une cité verte qui s'ignorait. Ces travaux ont mis en avant la capacité d'aménager une succes-

sion de jardins, de squares et de parcs répondant aux besoins d'îlots de fraîcheur et aux aspirations des habitants dans une ville dense. Ils ont aussi fait évoluer le regard sur la désimpermeabilisation des espaces publics. Ils ont démontré pour cela qu'elle était parfaitement compatible avec une réalité historique en reconstituant des jardins disparus. Le plan relief du XVI^e siècle est ainsi devenu un outil de

référence pour l'approche des sites.

Ce retour à la pleine terre se fait donc dans un cadre planifié, cartographié et concerté. Les sites potentiels sont clairement identifiés, tandis que d'autres rues retrouvent leurs pavés. Les cours d'écoles sont parmi les premiers espaces mobilisés et accueillent progressivement les arbres, les potagers... qui les avaient un temps quittées. La conception des projets associe pour cela les équipes enseignantes, les élèves et leurs parents, ainsi que les services techniques municipaux en charge de leur entretien. La participation citoyenne est, en effet, au cœur de l'évolution des espaces. Le projet des trois places a nécessité huit mois de concertation avec les habitants et commerçants. Plusieurs projets européens accompagnent la mobilisation des riverains dans la rénovation du quartier des quais. Les conseils de quartiers mobilisent massivement les budgets participatifs sur ces enjeux.

Le projet urbain municipal tente ainsi de faire converger le respect de l'identité de la ville ancienne, des enclos, places, ruelles, venelles constituées depuis près de 1400 ans et les réponses nécessaires aux préoccupations contemporaines. ■

Plan guide des espaces publics : élaborer une stratégie d'aménagement opérationnelle en site patrimonial remarquable

[Par **Marc-Philippe Casalis**, chef de projet Planification – Projet urbain – Modes de vie, AGURAM]

L'AGURAM contribue à l'élaboration d'un plan guide pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville de Metz. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de redynamiser le centre historique en lien avec l'Opération de revitalisation du territoire, portée conjointement par l'Eurométropole et la ville-centre.

En posant une vision d'ensemble sur un périmètre de près de 200 ha, incluant l'un des plus grands Sites patrimoniaux remarquables de France, le plan guide doit tenir compte des enjeux d'aménagement des espaces publics dans un contexte patrimonial protégé impliquant un dialogue continu avec les services de l'état. À terme, la collectivité disposera d'une feuille de route pour coordonner l'action des différents services intervenant sur l'espace public et prioriser ses investissements.

Une stratégie opérationnelle en 3 temps

Le plan guide propose une stratégie d'aménagement construite en trois temps :

- **Poser un état des lieux multithématiques** (marchabilité, cyclabilité, nature en ville, équipements et services) complété par une analyse fine des caractéristiques urbaines et paysagères des différents quartiers composant le centre-ville ;
- **Définir un cadre de référence** pour le centre-ville de demain : au-delà des grandes orientations en matière de marchabilité et cyclabilité, de partage modal, de nature en ville, le plan guide fixe le niveau de qualité attendue par la collectivité dans les aménagements à travers des référentiels en matière d'accessibilité, d'inclusivité, de confort d'usage, de qualité environnementale, d'identité des espaces notamment ;
- **Identifier des sites opérationnels** : organisés en 12 grands secteurs, le plan guide identifie une soixantaine de sites présentant une cohérence opérationnelle. Une programmation d'actions transversales est définie pour chacun d'entre eux ainsi qu'une priorisation à court, moyen et long terme.

À l'avenir, élus, services techniques de la collectivité et de l'État disposeront d'un

support de référence pour que chaque aménagement soit réalisé au regard de la stratégie globale.

Démarche transversale et dialogues au long cours

Cette démarche nécessite un dialogue interservices au long cours qui s'organise grâce à un groupe de travail. Animé par l'Agence, ce groupe de travail se réunit régulièrement autour de la Direction de la mobilité et des espaces publics de la métropole et des pôles urbanisme et parcs et jardins de la ville-centre.

Il peut être élargi à d'autres services selon les sujets traités. Les élus de quartiers référents du centre-ville mais également plusieurs conseillers thématiques (accessibilité et inclusivité par exemple) sont mobilisés aux côtés de l'élue référente en matière d'espaces publics. Un dialogue au long cours avec les services locaux de l'architecture et du patrimoine (Udap/ABF) est également nécessaire afin de veiller à la bonne articulation entre enjeux fonction-

nels et préservation des qualités patrimoniales du centre historique.

Tiers de confiance et construction d'une culture commune

Au-delà de la construction d'une vision stratégique, l'AGURAM se positionne en tiers de confiance dans les relations interservices de la collectivité. Sa capacité à mobiliser son expertise transversale (mobilités, environnement, architecture et paysages, modes de vie, graphisme et SIG) participe activement à la construction d'une culture commune et d'une vision partagée. Tout au long du processus, l'AGURAM apportera son appui à la mise en œuvre du plan guide par la réalisation d'études pré-opérationnelles précisant les intentions d'aménagements sur certains sites complexes. Les enseignements de cette démarche pourront être valorisés à travers des publications de synthèse et l'organisation d'événements (conférences/exposition) sur différents enjeux liés aux espaces publics : santé, publics vulnérables, nature en ville. ■





PERPIGNAN

La charte communale des espaces publics sainte-marinois, un référentiel qualitatif et ciblé visant à guider les futurs aménagements urbains

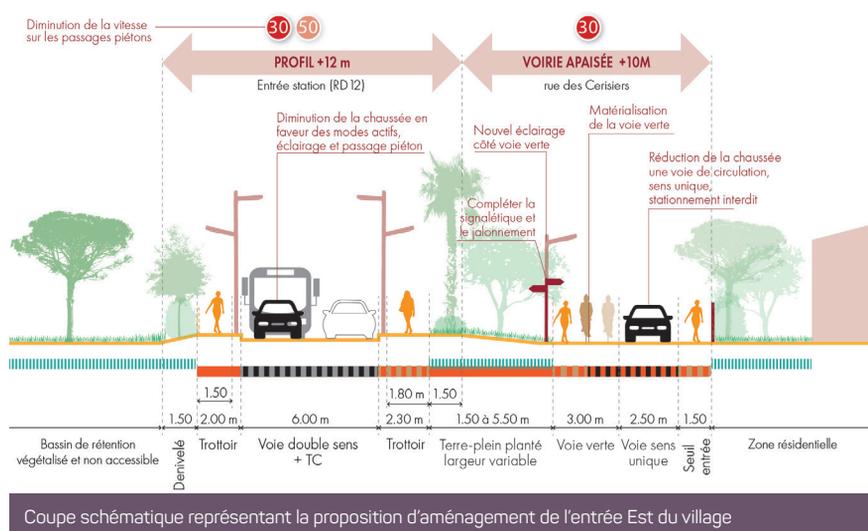
[Par Cora Longo et Muriel Iribaren, chargées de Projet urbain, Aurca]

Au-delà d'une charte compilant règles et bonnes pratiques, l'AURCA a tenu à proposer un outil d'aide à la décision, construit avec l'équipe municipale et grâce à une analyse fine des espaces publics. Ainsi, 12 sites leviers « représentatifs » ont été ciblés et ont permis d'illustrer concrètement les orientations de la charte.

La ville de Sainte-Marie-la-Mer présente une configuration particulière. Elle est en effet composée de deux entités : le centre ancien et la station balnéaire, aux formes urbaines, fréquentation, animation, et usages différents. Initialement, notre commande était relativement orientée sur la réflexion autour de la requalification de quelques espaces publics. Néanmoins, devant les besoins existants et l'ambition municipale de concevoir une ville résiliente, apaisée, inclusive et sobre, l'Agence a proposé une étude plus intégratrice visant une réelle stratégie de requalification des espaces publics.

Le cahier 1 propose tout d'abord une définition de l'espace public et de ses trois composantes pour l'appréhender : le domaine public, le contexte urbain et le contexte environnemental. Cette approche permet de travailler ensuite la qualité de l'espace dans toutes ses dimensions. Les espaces publics ont alors été définis et caractérisés par typologies. Partagé avec les élus et techniciens, ce diagnostic a ouvert la réflexion vers les objectifs et principes d'aménagements, mais aussi vers des sites leviers d'intervention. À la lumière de ces analyses thématiques, 12 sites à enjeux ont été choisis, en raison de leur rôle moteur dans la dynamique de projet de la commune, permettant de transformer la qualité de la ville.

Le cahier 2 intitulé « Référentiel » propose des hypothèses d'aménagement sur ces axes phares qui guident la charte : la nature en ville et les mobilités actives au cœur des aménagements. Pour chaque site levier, une ou plusieurs hypothèses sont développées, en cohérence avec la typologie de l'espace public et lorsque



Coupe schématique représentant la proposition d'aménagement de l'entrée Est du village

c'est le cas la hiérarchie de la voirie. Parfois, ces hypothèses mettent en évidence des conflits d'usages et de fonctionnalité, avec des réponses pouvant aller jusqu'à un changement profond de la nature de l'espace public. Ainsi, certains aménagements peuvent être réalisés à court terme, tandis que d'autres nécessitent une démarche de projet et de planification plus complexe, à réaliser sur un temps plus long. Le découpage du document se veut très facile d'utilisation avec une identification claire et rapide par typologie d'espace public concerné et le renvoi vers des exemples de traductions opérationnelles des grands principes qui y sont associés. Ces propositions sont illustrées par des coupes synthétiques, des croquis et des collages permettant de se projeter et de visualiser l'ambiance souhaitée.

Le cahier 3, « Bonnes pratiques », propose quant à lui une compilation non exhaustive mais variée d'opérations locales ou d'ailleurs, donnant à voir des exemples d'espaces publics qualitatifs. Une palette végétale est également proposée.

Elle comporte des préconisations pour des espaces verts de qualité, adaptés au contexte et usages dans la ville, économes (en eau, en ressources, en entretien, etc.) et contribuant au développement de la biodiversité.

En résumé, le prisme de la charte des espaces publics a permis d'aller au-delà d'une commande ciblée. En prenant de la hauteur, la démarche a permis de questionner entre autres des usages, la hiérarchisation de la voirie, la préfiguration d'un parc paysager, l'harmonisation de langage, les capacités d'adaptation d'espaces (aux divers usages, usagers, risques...). Sans constituer de dogmes, la charte se veut être un outil d'aide à la décision et d'aide aux projets de requalification et de création d'espaces publics. Elle permet désormais à la municipalité de mieux appréhender la démarche de projet et la prise en compte des orientations communales, leur traduction en bonnes pratiques d'aménagement et de gestion, au cas par cas selon la nature de l'espace public envisagé, ses usages et son implantation. ■

GRENOBLE

Espaces publics dans la densification douce : simple reliquat ou condition de qualité ?

[Par **Sylvie Laroche**, architecte, chargée d'études Territoires / Urbanisme de projet, AURG]

Quelles sont les qualités des espaces publics dans le tissu pavillonnaire ? Comment la limite entre l'espace public et privé évolue-t-elle à la suite d'un processus de densification douce ? Assistons-nous à une fermeture des parcelles, une perte du confort d'ensoleillement, une disparition des trames végétales... ou existe-t-il des situations de renouvellement maîtrisées du tissu pavillonnaire ? Deux études menées par l'Agence (le diagnostic du PLH du Pays Voironnais et le chantier « *Formes urbaines et paysagères* » du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole) viennent éclairer ces questions.

Soigner l'interface privé/public : et si la qualité se jouait ici ?

Une quarantaine de maisons ont servi à l'observation des effets urbains, paysagers et architecturaux produits par la division parcellaire sur l'espace public. La méthode mise en œuvre s'appuie sur un travail cartographique issu des transactions de terrains à bâtir en diffus (Perval), croisées avec les informations et les évolutions cadastrales renseignées dans les Fichiers fonciers. Ce travail est complété d'un relevé du processus de la division parcellaire à partir de Street View Google Maps et d'IGN « *Remonter le temps* ».

Une hétérogénéité de qualité en limite des espaces privés et publics est constatée à plusieurs niveaux

Des limites de parcelles apparaissent peu qualitatives, avec une multiplicité d'accès ainsi que des problèmes de vis-à-vis entre privé et public solutionnés par des clôtures et portails opaques (photo 1). On note peu d'aménités avec les espaces publics, confrontés en outre à une gestion complexe des boîtes aux lettres et des poubelles.

Des interfaces entre privé et public sont intéressantes avec la conservation de murs ou de haies, la continuité de la barrière entre la nouvelle et l'ancienne maison (photo 2) ou encore une mutualisation des accès. Les divisions parcellaires dans les terrains en pente intègrent plus facilement ces interfaces dans leur projet.

Enfin a contrario, des configurations améliorent la rue avec un porche au niveau de l'entrée de la maison qui apporte du rythme (photo 3), une haie plantée d'essences diverses ou grâce à l'implantation d'un abri voiture plutôt que d'un garage, qui ouvre la vue sur le grand paysage (photo 4).

Ces espaces intermédiaires entre les espaces privés et publics contribuent à la

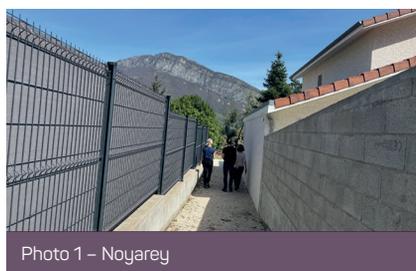


Photo 1 – Noyarey



Photo 2 – La Buisse



Photo 3 – Grenoble



Photo 4 – Venon

Dans cet article, l'espace public est défini comme un espace ouvert au public, quel que soit son statut (privé ou public) et qu'il soit aménagé ou pas à destination du public (Fleury, 2018). Lors de la construction d'une maison après une division parcellaire, l'espace public peut être considéré comme une voirie, un espace fonctionnel d'accès aux maisons, voire un lieu de passage supportant de plus en plus de trafic (Lévy, 2010). Cet espace public peut aussi devenir un lieu de conflit entre voisinage et à l'encontre des nouveaux projets de division parcellaire (syndrome Nimby, «Not In My BackYard - pas dans mon jardin»).

qualité dans les parcelles et à l'ambiance du quartier.

Densifier sans déqualifier : comment s'y prendre ?

Trois approches peuvent se mener en parallèle ou conjointement.

La première consiste à préciser et renforcer des règles générales dans les plans d'urbanisme comme les règles sur l'implantation, le type de clôture ou le taux de pleine terre. La seconde vise à mettre en place des OAP thématiques comme l'OAP Paysage & Biodiversité de Grenoble-Alpes Métropole ou l'OAP Division parcellaire de Saint-Jean-de-Moirans. Toutes deux précisent la gestion des vis-à-vis, la composition des interfaces, la prise en compte de la végé-

tation ou encore, l'emprise des accès et du stationnement.

La troisième enfin, permet d'accompagner les porteurs de projet via un urbanisme négocié avec par exemple, la réalisation et la diffusion d'un guide sur la division parcellaire.

In fine, réfléchir aux interfaces entre les espaces privés et publics permet de dépasser l'analyse du projet de construction à l'échelle de la parcelle et de questionner les qualités souhaitées dans sa rue et dans son quartier.

Ce « dézoomage » permet aussi de croiser d'autres enjeux à l'échelle macro comme par exemple la trame végétale présente dans le privé et le public ou la trame noire des dispositifs d'éclairage. ■



SAINT-OMER

L'espace public sous l'œil et à l'ère du Big Data

[Par **Nicolas Rochas**, directeur d'études Connaissance et Prospective, AUDP Saint-Omer]

La diversité des thématiques et des échelles d'observation sur lesquelles travaillent les agences nécessite la création, la collecte et l'analyse d'un nombre toujours plus important de données avec comme finalité recherchée d'éclairer et d'accompagner la définition et le suivi des politiques publiques.

Les dernières années ont été marquées par l'irruption de nouvelles données générées par les innovations technologiques : valorisation des traces numériques laissées lors de la navigation sur le web ou lors de l'utilisation d'objets connectés, développement de nouveaux outils de mesure, déploiement de bornes et stations pourvoyeuses de data... Aubaine pour

les agences sollicitées par leurs partenaires et désireuses de pouvoir disposer de données innovantes, fraîches et précises, l'avènement du Big Data bouscule les pratiques d'observation des agences. Dans ce contexte, l'espace public constitue un témoin des évolutions à la fois comme terrain de mesure sur lequel sont installés ces capteurs mais également comme périmètre d'étude bénéficiant désormais d'un nouveau prisme de connaissance.

Soucieuse d'enrichir ses dispositifs de connaissance et d'aide à la décision, l'Agence du Pays de Saint-Omer exploite depuis plusieurs années un certain nombre de ces nouveaux outils. En effet, depuis 2018, elle a déployé, via les collectivités, plusieurs compteurs qui enregistrent le nombre de passages à un endroit précis à une heure donnée tout en ayant la possibilité de suivre les évolutions dans le temps pour mieux comprendre et analyser les flux piétons. Ces données ont par ailleurs pu être confrontées et complétées avec l'utilisation de MyTraffic offrant notamment des informations sur l'origine géographique et le profil socio-démographique des visiteurs. Ces outils sont principalement utilisés pour évaluer l'at-

tractivité du centre-ville. Ainsi, en 2022, l'analyse des éco-compteurs révélait que la fréquentation n'était toujours pas revenue à une situation d'avant la crise sanitaire. La baisse était alors estimée à 20%, ce qui rejoignait les conclusions d'autres études sur l'impact du télétravail et des changements de pratique de consommation sur la fréquentation des centres urbains. Les données de 2023 ont démontré un retour à des chiffres

Autre exemple, dans le cadre d'un partenariat avec Orange, l'agence a souhaité expérimenter l'outil Flux Vision lors des championnats du monde de kayak-polo organisés à Saint-Omer en 2022 ; l'impact des événements culturels ou sportifs faisant régulièrement l'objet de mise en débat : Quelle fréquentation ? D'où viennent les visiteurs ? Combien de temps sont-ils restés ?... Si dans l'exemple précédent, la mesure

se fait sur un temps long et à l'échelle d'une rue ou d'un périmètre marchand, dans le cas présent, l'objectif était de quantifier et qualifier les flux à l'échelle du centre urbain sur les sept jours de compétition. 35 000 visites supplémentaires, 13 000 touristes et 23 000 excursionnistes présents durant cette période dans le Pays de Saint-Omer, +50% de fréquentation touristique, autant de chiffres clés et d'enseignements ayant permis d'apprécier l'impact de l'évènement et de poser les premiers jalons de l'évaluation des retombées économiques de celui-ci sur le territoire.

Que ce soit à l'échelle d'une rue, d'un centre urbain, d'un parc, ces outils apportent

une réelle plus-value pour la compréhension des flux et des dynamiques territoriales et sont complémentaires aux pratiques d'observation traditionnelles des agences telles que les enquêtes et les relevés de terrain. Ces expérimentations révèlent également des limites relatives aux méthodologies reposant en partie sur l'extrapolation des données collectées. ■

Pour aller plus loin : https://www.aud-stomer.fr/fr_FR/ressources/evaluation-de-l-impact-d-un-evenement-sportif-international-les-championnats-du-monde-de-kayak-polo-a-saint-omer



© Généré avec TIA

plus proches de ceux de 2019. L'analyse s'est alors portée plus précisément sur l'impact des événements, à la fois inhérents au rythme de l'année (rentrées de classe, soldes...) et ceux liés aux festivités et animations déployées par les acteurs locaux.

Cette approche permet de mesurer leur importance et de confirmer leur efficacité sur la fréquentation, bénéficiant ainsi à la dynamique commerciale. L'analyse journalière permet également d'apporter un regard sur les périodes et horaires de fermeture des commerces.



© DR

CÉCILE MEZGER

Directrice de l'audat.var

La perspective prospectiviste

Cécile Mezger dirige l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var, l'audat.var, depuis septembre 2021. Son parcours, marqué par une formation en sciences économiques doublée d'un cursus en urbanisme, l'a conduite à repenser sa vision des territoires. Plus que jamais, elle mise sur la prospective.



C'est par la carte de l'économie que Cécile Mezger s'est attaché au développement des territoires. Mais l'approche était trop théorique.

« Je me suis aperçue que je connaissais bien les modèles économiques, mais que je ne savais pas ce qu'étaient les territoires... », confie-t-elle. Il manquait la dimension organique. La rencontre avec un urbaniste impliqué dans la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines aura de ce point de vue été décisive. « J'étais fascinée par ces villes que l'on faisait sortir de terre, c'étaient de formidables laboratoires d'idées dont on ne dispose pas forcément dans notre métier d'urbaniste au quotidien. »

Aux commandes de l'audat.var, elle s'efforce de transmettre son enthousiasme à ses équipes, valorisant l'engagement dans un métier qui pourtant se serait fortement complexifié. Elle nuance toutefois : « C'est plutôt la représentation qu'on en a qui a évolué dans la mesure où les agences d'urbanisme doivent s'emparer de plus en plus de sujets. » Autrefois centrées sur la planification et le développement territorial, les agences se préoccupent désormais aussi des modes de vie et des usages locaux.

Au début des années 2020, l'audat.var a ainsi identifié de nouveaux cadres de réflexion : la santé, l'alimentation locale, les modes doux, le bien-être et le cadre de vie, le niveau de service urbain... En collaboration avec l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle a par exemple développé Map'Santé, un outil de cartographie interactive qui intègre des indicateurs sur la densité urbaine, la température, la qualité de l'air, les niveaux sonores, la densité d'espaces verts, le temps qu'il faut pour y accéder... et permet d'identifier les zones favorables ou défavorables à la santé. Cécile Mezger

met avant les formidables compétences des agences d'urbanisme. « Quelle que soit leur taille, elles constituent des outils d'une puissance incroyable avec la technicité et l'expertise de nos agents sur une multitude de thématiques en lien avec l'aménagement des territoires. »

Elle déplore cependant l'absence de grandes réflexions sur l'aménagement du territoire, souvent éclipsées par des programmes nationaux permettant certes aux élus de disposer de moyens d'action mais qui plaquent des solutions déconnectées des réalités locales sur les entrées de ville, le périurbain, la reconversion des zones commerciales ou encore la dévitalisation des centres villes... « Soigner n'est pas investir sur la cause des maux », résume-t-elle. Elle plaide pour un positionnement de son agence confortant la conciliation et réconciliation des points de vue (élus, techniciens). Dans le cadre du projet d'agence pour 2025-2030, elle souhaite réinvestir la dimension prospective. Cécile Mezger ambitionne aussi de conforter l'agence dans ses travaux d'échelle départementale. « Nous devons travailler sur les enjeux de coopération interterritoriale (développement urbain, mobilité, tourisme, déchets, littoral...) pour augmenter la cohérence des politiques intercommunales et mieux anticiper les dépendances et réciprocity territoriales. » Gouverner, c'est prévoir. ■

Pierre Derrouch



© DR

JOËL DUQUENOY

Président de l'Agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer

La carte du territoire

Enfant du pays, le président de l'agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer depuis 2020, après avoir occupé la fonction de 2008 à 2014, revendique un ancrage territorial fort. Une fidélité et un engagement précieux pour décrypter et accompagner les mutations en cours.



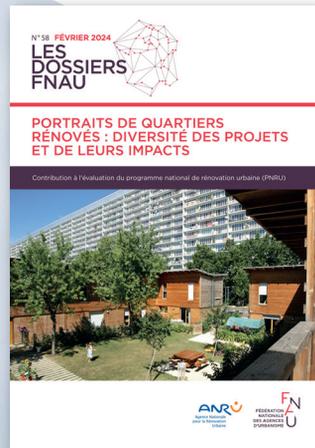
À 23 ans et demi, Joël Duquenois endosse pour 18 années consécutives les habits d'édile de Laires, une petite commune rurale de 350 habitants. À la fin de son mandat municipal en 1995, il occupe la vice-présidence de la communauté de l'agglomération de Saint-Omer avant d'en devenir président en 2008, jusqu'en 2014. Parallèlement, il est élu premier magistrat d'Arques en 2001, également jusqu'en 2014. Citons aussi la présidence du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Omer ou encore la direction puis la présidence de l'association des maires du Pas-de-Calais, 24 années durant. Autant d'étapes au service d'un engagement protéiforme qui lui vaut une connaissance fine de son territoire. « J'aime(...) travailler à son développement », confie-t-il en 2020 dans les colonnes de *La Voix du Nord*, lorsqu'il retrouve la présidence de l'agglomération. N'aurait-il pas souhaité peser sur la destinée locale à un niveau politique ? « La politique renferme et ne m'intéresse pas toujours. Je préfère être un porteur de projets », commente-t-il. Et les projets ne manquent pas dans un pays de Saint-Omer en pleine mutation industrielle notamment, avec l'arrivée des grandes entreprises sur le Dunkerquois. Trente-mille nouveaux salariés sont annoncés d'ici 2030. « Nous sommes dans ce carré magique et travaillons pour répondre aux demandes des entreprises à la recherche de terrains pour se développer », décrit Joël Duquenois. Complexe dans un contexte de révision de PLUi et de loi ZAN... Mais les challenges sont stimulants. Et d'ajouter : « Nous ne voulons pas seulement être un territoire dortoir, mais aussi un territoire dynamique et attractif pour accueillir et donner les meilleures

conditions de vie à ces futurs habitants ou aux habitants actuels ». Alors, il faut aussi traiter la question des mobilités, de l'habitat ou encore de l'adaptation aux enjeux environnementaux.

Il apprécie l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires locaux, capables de dépasser leurs différences pour plancher en bonne intelligence sur la réalisation de ces objectifs. « C'est ce qui fait notre force et notre richesse par rapport à d'autres territoires », note-t-il, fort de ses observations à la tête de l'association des maires du Pas-de-Calais.

L'agence d'urbanisme qui fête ses 50 ans cette année contribue grandement à fédérer un territoire à composante urbaine autant que rurale. Autre atout, elle permet de répondre dans les délais aux appels à projets de l'État et ses partenaires. « C'est plus difficile pour les territoires qui n'ont pas cet outil », souligne Joël Duquenois. Fédérer et trouver des équilibres pour que l'ensemble des élus aient une vision commune et parlent d'une même voix, voilà tout le sens de sa mission. C'est d'autant plus important qu'existe une concurrence entre les territoires. « Nous ne devons pas faire de fausse note. C'est aussi mon rôle de définir un cap », complète celui qui, non sans facétie, se définit également comme un poil à gratter quand le besoin s'en fait sentir. Et l'ancien maire d'Arques n'a pas de besoin de lire dans le cristal pour entrevoir l'avenir du territoire. « Je pense qu'il va devoir s'adapter très rapidement aux nouvelles mutations et défis environnementaux en apprenant entre autre à vivre avec l'eau qui nous entoure ». Président d'une agence d'urbanisme quand on est enfant du pays, c'est aussi pouvoir en capter la nature profonde pour proposer des évolutions pertinentes. ■

Pierre Derrouch



De la biodiversité aux logements, du foncier aux commerces, la Fnau et les agences d'urbanisme explorent, analysent et valorisent chaque facette de nos territoires.

**En ligne sur :
www.fnau.org/publications**

Retrouvez les dernières publications de la Fnau et des agences d'urbanisme